

Communiqué de presse



Prix des droits humains du CCBE de 2025

L'avocate tunisienne Sonia Dahmani reçoit le Prix des droits humains du CCBE de 2025 pour sa défense des droits humains et de la liberté d'expression

Le CCBE a décidé de décerner le Prix des droits humains du CCBE de 2025 à l'avocate tunisienne Sonia Dahmani. Ce prix récompense son courage, sa détermination et son engagement sans faille en faveur de la défense des droits humains, de la liberté d'expression et de l'indépendance de la profession d'avocat en Tunisie. Le président du CCBE, Thierry Wickers, remettra le prix lors de la session plénière du CCBE qui se tiendra le jeudi 27 novembre 2025 à Paris. En décernant ce prix, le CCBE met en avant le fait que Sonia Dahmani représente aujourd'hui la voix de nombreux avocats tunisiens persécutés pour avoir défendu l'État de droit. Sa détermination pendant sa détention illustre l'importance vitale de la solidarité internationale et de la visibilité pour les avocats qui continuent à s'exprimer malgré les intimidations et le harcèlement judiciaire.

L'objectif du Prix des droits humains du CCBE:

L'objectif du Prix des droits humains du CCBE est de mettre à l'honneur le travail d'un ou de plusieurs avocats ou d'organisations d'avocats qui ont fait preuve d'un engagement et d'un sacrifice hors du commun pour préserver les valeurs fondamentales. Le prix est décerné à un ou plusieurs avocats ou à une organisation d'avocats qui ont honoré la profession d'avocat en défendant les plus hautes valeurs de conduite professionnelle et personnelle dans le domaine des droits humains.

Le président du CCBÉ, Thierry Wickers, a déclaré aujourd’hui :

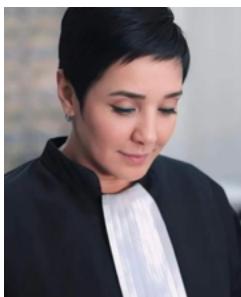
“



« Le CCBÉ rend hommage à Sonia Dahmani pour son intégrité et son courage extraordinaires face à la répression croissante en Tunisie. Son dévouement sans faille à la justice et à l’État de droit incarne les valeurs fondamentales de la profession d’avocat : indépendance, force morale et défense inébranlable de la dignité humaine. »

”

À propos de la lauréate : Sonia Dahmani



Profil et parcours professionnel

Sonia Dahmani exerce depuis plus de vingt-cinq ans en tant qu’avocate devant la Cour de cassation de Tunis. Reconnue pour son éloquence, son intégrité et son humanité, elle est également une commentatrice médiatique respectée sur les questions juridiques et sociales et n’a cessé de défendre la démocratie, les droits des femmes et l’égalité.

Tout au long de sa carrière, elle s’est distinguée par sa défense inlassable des défenseurs des droits humains, des prisonniers politiques et des victimes de discrimination. Sa participation publique n’est pas guidée par une affiliation politique mais par son sens profond des responsabilités civiques et sa conviction que la profession d’avocat a le devoir moral de s’exprimer lorsque la justice est en danger.

Arrestation et poursuites

Le 11 mai 2024, Sonia Dahmani a été violemment arrêtée par des agents masqués dans les locaux du barreau de Tunis, sous les yeux de ses confrères. Cette arrestation faisait suite à un mandat délivré en vertu du décret-loi n° 2022/54, une loi très restrictive et controversée utilisée pour poursuivre les dissidents. Sa détention est directement liée à ses déclarations publiques critiquant les autorités pour la répression croissante, la surpopulation carcérale et le racisme grandissant à l’égard des migrants subsahariens.

Depuis son arrestation, Sonia Dahmani a fait l’objet de multiples procédures pénales, toutes liées à des déclarations faites dans le cadre de l’exercice légitime de sa liberté d’expression. Certaines de ces procédures ont abouti à des peines de prison allant de huit mois à deux ans, ce qui reflète l’utilisation abusive systématique du décret pour réduire au silence les voix indépendantes.

Détention et traitement inhumain

Les rapports des organisations internationales de défense des droits humains décrivent ses conditions de détention à la prison de Manouba comme inhumaines et dégradantes, en violation des obligations de la Tunisie au titre de la Convention des Nations Unies contre la torture.

Sonia Dahmani est détenue avec quatre détenues condamnées pour des délits de droit commun, dans des conditions insalubres, dans une cellule de vingt mètres carrés infestée de rats et d'insectes, sans ventilation, hygiène ni intimité. Elle s'est vu refuser l'accès aux douches pendant des semaines, y compris pendant les périodes de chaleur extrême en été.

Elle a été soumise à des fouilles humiliantes et à des agressions sexuelles de la part d'agents pénitentiaires. À une occasion, elle a été contrainte de porter un sefseri (vêtement généralement imposé aux prisonnières accusées dans des affaires de mœurs) avant de se voir arbitrairement refuser l'accès à sa propre audience. Sonia Dahmani est soumise à une pression psychologique et physique constante, elle se voit refuser des soins médicaux et des médicaments essentiels contre son diabète et ses problèmes cardiovasculaires et est privée d'articles personnels de base. La nourriture est souvent avariée ou confisquée, ce qui a contribué à une grave détérioration de son état de santé.

En mars 2025, elle a entamé une grève de la faim pour protester contre ces conditions après avoir été privée de ses droits de visite et de communiquer avec sa famille. Malgré de modestes améliorations à la suite d'actions de sensibilisation internationales, les autorités continuent d'utiliser la privation et l'humiliation comme moyens de punition.

Malgré cette épreuve, Sonia Dahmani reste inébranlable dans ses convictions en matière de justice et de liberté. Elle inspire les avocats et les défenseurs des droits humains du monde entier.

Contexte et importance

La persécution de Sonia Dahmani s'inscrit dans le cadre d'une campagne d'intimidation plus large à l'encontre des avocats et des juges tunisiens. Depuis la dissolution du Conseil supérieur de la magistrature en 2022, des dizaines de professionnels du droit ont été victimes de détentions arbitraires, de poursuites judiciaires ou de mesures disciplinaires, ce qui porte atteinte à l'indépendance judiciaire et à l'État de droit.

Le cas de Sonia Dahmani est devenu emblématique de l'érosion de la liberté d'expression et de l'indépendance de la profession d'avocat en Tunisie.